

AU FIL DES PAGES 78



Réseau de médiathèques et points lecture

Modalités d'inscription, tarifs de cotisations et services de vos médiathèques

Entrée et consultation sur place : accès libre et gratuit.

Abonnement : valable un an de date à date, pour tout type d'emprunt

Pour s'inscrire, merci de :

- présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois;
- remplir et signer une fiche d'inscription dans laquelle vous vous engagez à respecter le règlement intérieur.

La carte de lecteur est permanente, nominative et individuelle, elle donne accès à tout le réseau.

LES TARIFS

Cotisation annuelle livres & périodiques

Habitants ou scolarisés dans le réseau : **gratuit** Habitants extérieurs aux communes du réseau :

- Adultes 20 €
- Enfants 8 €

Cotisation annuelle image & son (CD-DVD) Habitants ou scolarisés dans le réseau : **gratuit** Habitants ext. aux communes du réseau : 40 € **Frais de relance** sur les retards : 5 € par relance, à partir de la deuxième relance.

Photocopies

(selon équipement des médiathèques) :

A4 noir & blanc : 0.10 € A3 noir & blanc : 0.20 € A4 couleur : 0.40 € A3 couleur : 0.50 €

Emprunts: jusqu'à 38 documents selon la cotisation

- 10 livres (dont 2 nouveautés en fiction adulte)
- 10 périodiques
- 6 livres audio
- 6 CD
- 6 DVD

Durée du prêt : 4 semaines, renouvelable une fois, sauf document en nouveauté, réservé ou rendu en retard.

Retour de documents: dans toute médiathèque ou point lecture du réseau. Réservations: via les bibliothécaires, votre compte lecteur du site Internet ou sur les postes de consultation présents dans les médiathèques. À retirer après réception du mail de confirmation, dans votre médiathèque d'inscription ou la bibliothèque ou point lecture de votre choix, grâce au service de navette hebdomadaire.

LES SERVICES « PLUS »

Catalogue commun: À partir de votre compte lecteur sur le site Internet, vous pouvez réserver des documents, prolonger vos prêts et accéder à votre historique personnel, dans le respect des dernières dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (règle des 4 mois). Animations (programme sur le site Internet et communication ponctuelle par Newsletter) Postes de consultation Internet dans les médiathèques équipées.

Carte d'emprunt pour les collectivités et professionnels (se renseigner sur les modalités). Portage à domicile dans les médiathèques qui le proposent.